



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/52/179
14 janvier 1998

Cinquante-deuxième session
Point 95, a, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/52/626/Add.1)]

52/179. Partenariat mondial pour le développement: réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 46/205 du 20 décembre 1991, 48/187 du 21 décembre 1993 et 50/93 du 20 décembre 1995, et d'autres résolutions pertinentes, dans lesquelles elle a décidé, entre autres, d'examiner à sa cinquante-deuxième session la question de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement,

Rappelant également l'Agenda pour le développement¹, dans lequel il est notamment indiqué qu'il faudrait étudier comme il convient les modalités d'un dialogue intergouvernemental sur le financement du développement,

Réaffirmant que le développement est un processus complexe et multidimensionnel et qu'il constitue l'une des premières priorités de la communauté internationale, dont la responsabilité incombe individuellement et collectivement aux gouvernements,

Constatant avec préoccupation que les apports d'aide publique aux pays en développement continuent de diminuer et que l'aide publique au développement reste une source principale de financement extérieur pour les pays en développement, en particulier en Afrique, ainsi que pour les pays les moins avancés,

Considérant qu'il importe de continuer à étudier la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources financières d'origine tant publique que privée à l'appui des efforts de développement,

Réaffirmant ses résolutions 50/91 du 20 décembre 1995, 50/227 du 24 mai 1996 et 51/166 du 16 décembre 1996, ainsi que la résolution 1996/43 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet

¹ Résolution 51/240, annexe.

1996, sur le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods,

1. *Constate* qu'il est indispensable que le financement du développement fasse l'objet d'un examen international systématique, approfondi et intégré, à un échelon intergouvernemental élevé, le but étant d'élargir le partenariat pour le développement;

2. *Constate également* que, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, diverses initiatives ont été consacrées au financement du développement, et estime qu'il importe à cet égard que les initiatives qui ont déjà été lancées et qui sont en cours de réalisation concourent à l'élargissement du partenariat pour le développement;

3. *Souligne* l'importance de la mise en place d'un processus permettant de faire le point des différentes initiatives consacrées au financement du développement à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, afin de préparer un examen international de haut niveau à l'échelon intergouvernemental;

4. *Décide* de convoquer pendant deux jours au cours de sa cinquante-deuxième session une reprise des travaux de la Deuxième Commission afin de solliciter les vues des gouvernements sur les apports qu'il conviendrait d'obtenir d'un ensemble très divers de parties concernées, notamment d'acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, ainsi que sur les éléments essentiels à inclure dans l'étude de la question du financement du développement, et d'identifier les sources auprès desquelles on pourrait rechercher ces apports;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les rapports qui auront été demandés lors de la reprise des travaux susmentionnée soient rassemblés, assortis d'un index des thèmes directeurs et des éléments clefs y figurant, et transmis aux gouvernements à sa cinquante-troisième session, et le prie également d'établir un rapport à lui présenter au même moment sur les travaux consacrés au financement du développement par les organismes des Nations Unies;

6. *Décide également* de créer un groupe de travail à composition non limitée qui se réunira au cours de la cinquante-troisième session afin de procéder à un examen approfondi de tous les apports demandés ainsi que d'établir un rapport contenant des recommandations sur la forme, la portée et l'ordre du jour de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental qu'il lui présentera à sa cinquante-quatrième session;

7. *Décide en outre* d'examiner à sa cinquante-quatrième session la question de la convocation, en l'an 2001 au plus tard, d'un sommet, d'une conférence internationale, d'une session extraordinaire ou d'une réunion internationale de haut niveau chargés d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental en vue de faire progresser le partenariat mondial pour le développement.

77^e séance plénière
18 décembre 1997